

Premières séries, *carpe diem ?*



Atteindre la 1^{ère} série est le but poursuivi par beaucoup d'entre vous. Cependant, il est fréquent que l'année suivant l'accession se passe mal. Moi-même, je conseille souvent à mes élèves de lever le pied quand ils arrivent en 2^{ème} série Promotion pour rester dans ce classement idéal qui permet de commencer à se mesurer aux meilleurs, tout en continuant à jouer quelques épreuves en 2^{ème} série avec leur partenaire habituel dont l'ascension aura été moins fulgurante. Pourquoi vous parler de cela ici ?

Parce qu'une **réforme importante du classement va voir le jour** lors de la saison 2020-2021. En quoi consiste-t-elle ? Nous allons revenir (comme avant 2002) à un classement **en pourcentage du nombre de licenciés**, en abandonnant la notion de seuil nécessaire et suffisant pour accéder à un classement précis.

Ainsi, si mes informations sont exactes, il n'y aura plus que 5,5% des licenciés classés en 1^{ère} série alors qu'à l'heure actuelle ils sont 7,35%. En nombre de joueuses et joueurs, les 1^{ères} séries ne seront plus que 4800 environ au lieu de 6372 aujourd'hui. Personne ne sera épargné par cette rétrogradation. On comptera par exemple seulement 130 1^{ères} séries nationales (au lieu de 202 actuellement). Par ricochets successifs, nombre de premières séries seront "expulsées"

vers une série inférieure, y compris au niveau de la 1^{ère} série Trèfle, qui verra son effectif tomber à 1800 (2500 cette année).

Pourquoi cette réforme ?

La raison technique est de lutter contre l'engorgement au niveau des 1^{ères} séries Trèfle et des 2^{èmes} séries Trèfle qui, compte tenu de la multiplication des épreuves, deviennent des classements plus faciles à obtenir qu'il y a quelques années. Du coup, les compétitions à ces niveaux sont surchargées, au détriment des épreuves du niveau Promotion qui souffrent pour leur part d'une certaine désaffection.

Doit-on pour autant revêtir un gilet de couleur pour protester contre cette réforme, qui **pourra être ressentie comme une augmentation de la pression fiscale bridgesque** ? Mon avis est que ce ne serait pas du tout légitime parce que, simultanément, sera mis en œuvre un réel assouplissement des critères pour participer aux compétitions du niveau du dessus ou du dessous pour les joueurs classés à la frontière des séries. Vous aurez donc plus de liberté dans le choix de vos compétitions. Et puis cette réforme aura pour effet de revaloriser le classement en 1^{ère} série ou en 2^{ème} série, qui est à l'heure actuelle bien moins un signe d'excellence que dans d'autres sports. Le tennis est un exemple : l'exigence de performance y est permanente.